
BEIJING - Discussion du GAC sur la protection des OIG
Samedi, Avril 06, 2013 - 16:45 à 17:45
ICANN - Beijing, République populaire de Chine

CHAIR DRYDEN:

Je vous prie de prendre place... Très bien je vais essayer de le répéter que j'ai pris les collègues de prendre place pour continuer nos discussions est pose sera longue et plus on restera plus longtemps aujourd'hui, je crois que ça a eu un effet.

Pour cette prochaine séance nous allons aborder la question de la protection des organisations intergouvernementales, notamment pour la série qui nous concerne au deuxième niveau. Donc conformément à cela bien sûr sept réunion est ouverte, nous avons ajouté également dans notre ordre du jour les protections du comité olympique international de la Croix-Rouge, je ne s'est passé en aura une discussion par rapport à cela mais il y a eu des lettres qui ont été envoyées en ce qui concerne la protection de Croix-Rouge IOC et je voudrais m'assurer que tout est traité et que il n'y a rien à mettre à jour par rapport à cette question.

Le premier. Alors, concerne la protection des organisations intergouvernementales, je ferai de mon mieux pour vous donner un aperçu général pour savoir où nous en sommes. Par la suite il serait très utile qu'on s'engage dans un débat sur cette question et voir quel est l'état actuel des choses et quel est l'état des lieux, on a quelques IGOs qui faisaient parti de la coalition des IGOs qui ont travaillé avec le GAC,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

et j'espère qu'elles pourront intervenir et faire leur contribution à nos débats.

Si vous vous rappelez, le GAC a formulé plusieurs avis et plusieurs déclarations au conseil d'administration, on parle dans ce cas de protection pour les noms des IGOs et pour les abréviations des protections au deuxième niveau de ce type de noms de domaine dans la série actuelle, il y a eu une version préliminaire dans ce n'était pas une version préliminaire de critères mais plutôt une liste de noms et d'abréviations et d'organisations intergouvernementales, et en réponse à cela on a reçu le 1er avril une communication de la part du conseil d'administration de ICANN qui a été imprimée jeudi matin, nous avons une copie imprimée si vous ne l'avez pas reçue en on a quelques-unes ici qu'on pourra redistribuer, le conseil d'administration reconnaît dans cette lettre qu'il a reçue l'avis du caractère et demandes de précisions par rapport à quelques aspects de notre déclaration. Il souhaiterait qu'on me le fasse avant d'avoir la réponse plus formelle par rapport à l'avis que nous leur avons fait parvenir.

Voilà trois points, trois volets de cette question. Tout d'abord on fait référence à l'état actuel, état des lieux par rapport aux critères que nous avons soumis à la considération du conseil d'administration, et le fait que on n'a pas donné notre avis sur les langues qui doivent être protégées, je crois que la liste que nous leur avons donnée ne concerne que la langue anglaise. Puis deuxièmement, les critères font référence à la délégation de tous domaines de niveau supérieur et à la série de nouveaux et TLD futur, et cela est plutôt lié donc aux séries futures et

comment les critères seront appliqués dans les séries futures, et puis des abréviations par rapport auquel il y a des réclamations concurrentes. Le problème ne concerne pas tellement la liste mais plutôt les abréviations et les sigles qui sont liés à ces noms de domaine. Nous allons avoir l'occasion de discuter de cette question avec le conseil d'administration mardi, donc si nous avons des questions ou des remarques à faire au conseil d'administration mardi ce sera l'occasion de le faire afin qu'on en puisse et que eux puissent nous donner une réponse plus formelle à l'avis que nous avons élaboré.

À ce stade, nous avons ici présents des experts qui ont travaillé sur ces questions et qui souhaiteraient peut-être faire des commentaires. J'invite un des membres du GAC a posé des questions ainsi que aux représentants des IGOs à faire des commentaires, et je vais passer autour de la table pour voir si il y a des commentaires ou des questions. La commission européenne vous avait la parole.

COMMISSION EUROPEENNE: Je n'ai pas grand-chose à dire, tout d'abord j'aimerais écouter la coalition des origines qui ont fait un travail merveilleuse, bien entendu la lettre est très claire en elle-même, en ce qui concerne les langues, j'espère que nous allons pouvoir traiter cette question pour voir quels seraient les langues à couvrir si ce n'est que les langues de l'anglais est où les langues des Nations unies, nous avons 23 langues officielles et peut-être que c'est un peu trop mais c'est une question que nous devons traiter ici, puis il y a la question des abréviations, je ne voudrais

pas commenter cette question mais j'ai plutôt envie d'écouter ce que les autres ont à dire.

CHAIR DRYDEN:

Merci, je pense qu'il serait plutôt positif de parler de la question des langues et des sigles, je regarde autour de la table et les États-Unis souhaitent prendre la parole.

ETAS-UNIS:

Merci madame la présidente, je crois aussi qu'il serait très intéressant d'écouter la réaction de la coalition des IGOs si c'était possible car cela nous donnerait une idée de la façon dont on devrait procéder, personnellement je pense que la réponse du conseil d'administration est une réponse tout à fait responsable et a déjà un format d'une réponse claire, je ne sais pas si pour mardi nous allons obtenir des réponses concrètes à leurs questions mais nous allons pouvoir au moins avoir des réponses préliminaires des races à cet échange que nous allons avoir, à mon avis la question des langues est liée aussi au délai que peut prendre l'élaboration d'une liste pouvant refléter toutes les langues que les membres du GAC est considéré comme étant approprié, quelle serait la longueur de cette liste à ce moment-là? Il faut être très conscient par rapport à ces facteurs car je répète nous n'avons pas beaucoup de temps et nous avons des délais assez courts et le temps et clés pour nous, du point de vue pratique je souhaiterais savoir combien de temps nous prendrait d'élaborer une telle liste, car considérés chacun des noms proposés ainsi que la protection de ces noms et des

sigles figurant sur la liste il faut vraiment analyser à quoi ça corresponde du point de vue pratique, parce que nous ne pouvons donc pas accorder des protections à quelque chose que l'on traite à un niveau philosophique, la liste doit être réelle et il faut voir quelle serait la longueur de cette liste.

Je souhaiterais donc avoir une idée de la longueur de cette liste et que le temps qui prendra pour l'élaboration d'une telle liste, je vais m'arrêter là par ce que je pense que les commentaires des IGOs seront très intéressant et ils seront très utiles pour nous.

CHAIR DRYDEN: Merci les États-Unis, je vais vous inviter à faire des commentaires.

ALEXANDRA EXCOFFIER-NOSOV: Bonjour, je suis ici avec David et Roger de OECD, je tiens à remercier le GAC est notamment à la présidente du GAC pour traiter cette liste et la remercier d'avoir transmis cet critère au conseil d'administration. À partir du communiqué de Toronto et la résolution du conseil d'administration s'était ce que cherchait le conseil d'administration à savoir une liste qui fournirait le GAC contenant un ensemble de critères et objectifs, les IGOs ont reçu le 1er avril, je ne vais pas dire le 4 avril ils ont reçu dans une réponse du conseil d'administration qui demandait des précisions par rapport à ces trois points du point de vue des IGOs, il faut des xxx par rapport aux deux premiers Points la question xxx une question qui est restée ouverte, le deuxième point par rapport auquel le

conseil demandé des précisions concerne la révision, et les IGOs ont considéré qu'il s'agissait d'une question valable de la part du conseil d'administration, et puis le troisième point concerne les réclamations concurrentes et cela nous a vraiment surpris car c'est comme si on revenait en arrière avant le communiqué de Toronto, ce qu'ils appellent des réclamations concurrentes correspond à des entités qui ont décidé le similaire, c'est quelque chose dont nous avons toujours été conscients et nous savons qu'il existe ce type de réclamations concurrentes et cela peut correspondre à la liste de noms réservés ou être lié à des codes de pays, ou bien au comité olympique international met en Toronto le GAC avait dit qu'il y avait un intérêt de d'intérêt public à la protection des noms et des sigles des IGOs, cela a été confirmé dans la région du conseil d'administration dans sa réponse au GAC.

L'intérêt public doit prendre le dessus par rapport à d'autres intérêts, des intérêts commerciaux et autres. Nous sommes surpris par ce que une recherche a été faite, je ne dis pas que ces réclamations ne soient pas valables mais il y a quelqu'un qui a fait une recherche par rapport à ces réclamations et on se demande pourquoi le conseil d'administration a pris le temps de faire une telle recherche, ceci dit les IGOs ne sont pas inquiets par une utilisation malveillante des noms ou des sigles, nous ne voulons pas empêcher des utilisations qui ne soient pas en conflit avec le même sigle. C'est pourquoi le document établissant les critères qui ont été donnés au conseil d'administration par le président du GAC établi que les noms et les sigles des IGOs ne doivent pas être xxx, et

qu'il y est le consentement des IGOs est pas mettre des obstacles à des candidatures illégitimes et des noms qui peuvent être similaires.

Voilà notre position, c'est la position que nous avons toujours eu et nous pensons que ce que voulait dire le GAC quand il a soumis cette liste au conseil d'administration, nous espérons que le GAC continuera à se tenir et soutenir l'avis qui a déjà été émis.

CHAIR DRYDEN:

Merci pour tous ces commentaires, voudrait savoir si il y a d'autres membres du GAC qui souhaiterait poser des questions.

ETATS-UNIS:

Merci, je suis assez familiarisé avec les procédures d'enregistrement de ce type de noms de domaine, et le fait que un grand nombre de ces domaines soient enregistrés sous le domaine.Int donne lieu à un même niveau de questions par rapport aux conflits ou des réclamations concurrentes. Int est bien compris dans le monde entier pour faire référence aux organisations internationales, il y a aucun conflit là-dessus dans l'espace des noms de domaine. Voilà mon interprétation de cette question, c'est relativement facile de voir à quoi cela correspond. Si des chaînes de caractères Art tiennent à ce.Int, est ici ce n'est pas une question sur l'église chrétienne, alors nous cherchons une protection pour tous et non dans chacun de ces nouveaux noms de domaine de premier niveau.

Nous n'avons pas ce type d'orientation selon laquelle ça correspondrait uniquement aux organisations intergouvernementales, je n'ai pas eu de réponse mais j'ai plutôt des questions que je sou mets à votre considération pour susciter des réactions, et j'écris quelque chose que vous avez dit Alexandre à savoir qui est déjà tellement ils sont concurrents sur cette liste, la liste de la Iso3166 n'a pas ce type de conflit.us c'est pour les États-Unis et.fr c'est pour la France et il n'y a pas de concurrence ici. Et le GAC a obtenu l'accord du GAC pour protéger ce type de noms de domaine, cette protection existe déjà mais le problème que nous avons, d'après ce que j'ai compris le problème concerne CAN qui existe déjà dans une liste, il faut être créatif pour voir comment nous pouvons mettre en place une liste pour laquelle nous cherchons une protection. Voilà les questions que je cherche à vous poser, avez-vous considéré d'autres langues pour ces sigles, est-ce que cela vous aiderait le fait qu'elle soit présentée dans d'autres langues, par exemple OECD devient OCDE c'est-à-dire traduire les sigles dans d'autres langues, est-ce que ce serait facile pour vous, c'est ça la question que je vous pose et j'aimerais écouter vos réflexions par rapport à cette question de langue et voir qu'elle serait le temps accordé à la révision.

CHAIR DRYDEN:

Merci les États-Unis, y a-t-il d'autres membres du GATT qui souhaiterait faire un commentaire, le OCDE?

ALEXANDRA EXCOFFIER-NOSOV: Oui, nous voudrions aussi être créatifs et nous savons que le conseil d'administration a déjà parlé de noms de pays et ceci dit nous croyons qu'il pourrait peut-être considérer les noms des IGOs un peu moins importante que les pays, mais il y a déjà un avis de la part du GAC en vertu duquel ce type de protection concerne une politique d'intérêt public, on protège les noms des pays et les termes de ICANN le IOC et la Croix-Rouge, nous pouvons être créatifs il existe une procédure de consentement qui pourrait peut-être préciser tout comme ce qui se passe avec les noms de pays, peut-être que c'est le chemin à suivre.

En ce qui concerne les langues ou les acronymes en différentes langues, les noms qui ont été présentés sur la liste se sont les principales sigles utilisées par les organisations elles-mêmes, c'est une solution à de difficiles peut-être car si on va parler de protection dans différentes langues nous risquons d'avoir tous les acronymes et les sigles et nous ne pouvons pas forcément savoir quels serait ces réclamations qui sont en conflit, j'ai fait une recherche sur double il y a pas une garantie de dire tout ce qui va se trouver si tout ce qu'il y a couramment et tout ce qui concerne les noms de ICANN que nous pourrions ouvrir le débat sur cette question, notamment suite à ce que vous venez de dire je pense qu'on pourrait essayer de trouver entre nous de nouvelles idées pour voir quelle serait la décision finale.

CHAIR DRYDEN: Danemark vous avait la parole.

DANEMARK:

Merci madame la présidente, merci OCDE par vos réflexions. Personnellement je pense que nous ne devrions pas entamer un débat complet sur les noms de domaine en concurrence pour en conflit. Il faut penser que l'objectif est de chercher des protections pour les IGOs, c'est un processus que l'on a commencé lorsque l'on a commencé de parler de la protection de la Croix-Rouge et du comité international olympique et nous avons, suite à laquelle nous avons élaboré des critères spécifiques. Voilà cette logique et je pense qu'il serait trop compliqué de comment c'est un nouveau débat sur les réclamations en conflit, l'objectif c'est la protection du IGOs.

CHAIR DRYDEN:

Le Portugal vous avait la parole.

PORTUGAL:

Merci, je voudrais dire quelque chose par rapport à ces réclamations concurrentes et je pense que c'est vraiment malheureux car ce qui concerne les IGO, si vous vous mettez sur Google, vous pouvez voir différentes versions comme par exemple la commission océanographique internationale etc. c'est-à-dire si on commence à parler de ces réclamations en conflit, elles peuvent aussi être appliquées au IOC et au comité olympique international, ça n'a pas de sens de le faire ici le site concède administration un problème je pense qu'il faudrait traiter cette question d'un autre point de vue car je ne pense pas que ce soit vraiment diplomatique.

CHAIR DRYDEN: Le Portugal, la commission européenne et la Suisse.

IRAN: merci madame la présidente, nous croyons que le.Int concerne les organisations internationales qui sont protégées sur la liste on ne retrouve pas parfois celles qui ont un .Int par exemple la commission de l'Asie-Pacifique n'est pas là, on doit comprendre alors que cette organisation est protégée. Notre question par rapport à la question de la traduction des sigles dans différentes langues, je pense qu'on devrait pas commencer le débat sur cette question parce que les sigles devraient toujours être les mêmes que celles adoptées par l'organisation elle-même, et nous pensons qu'il ne faudrait pas traduire les sigles dans d'autres langues.

La commission européenne sur la communication postale par exemple concerne une organisation européenne qui ne doit pas être traduite.

COMMISSION EUROPEENNE: Je pense que ce que je voulais dire a été déjà dit par le Danemark et par le Portugal, je pense que nous devons nous concentrer sur deux questions principales. Tout d'abord le débat devrait avoir lieu ici et par la suite au sein du conseil d'administration, l'Iran vient de nous dire quelque chose par rapport aux langues et que le monde doit chercher à protéger évidemment, et un autre sujet est votre question concerne le

rapport entre la liste et le délai de trois ans, la troisième liste je ne pense pas qu'elle doit faire l'objet d'un débat, et avec le plus grand respect de la musique japonaise si l'on compare le bureau des brevets européens avec un chanteur japonais et je ne pense pas que je ne suis pas ce contraint de savoir ce que nous sommes en train de faire ici,.. Je ne considérerais pas la dernière partie de la lettre du conseil d'administration.

CHAIR DRYDEN: Merci, j'ai maintenant la Suisse.

SUISSE: Merci madame la présidente, merci à tous qui ont travaillé sur cette question car c'est une question complexe et je pense que nous avons effectivement fait des progrès. L'attache du GAC et du IGO a été bien faite, et nous avons accompli et nous avons réussi à atteindre les objectifs car nous avons fait un bon travail pour répondre aux questions formulées par ICANN. Je suis d'accord sur le fait que nous devons nous concentrer sur les deux premières questions du conseil d'administration terre et sont pertinentes, et laisser de côté la troisième question.

La proposition des États-Unis par rapport aux langues je pense qu'elle est valable, il existe des organisations qui fonctionnent dans différentes langues et dont les noms ont une certaine importance dans chacune des langues, si je ne me trompe pas L'OCDE a deux langues et à ce moment-là on devrait utiliser les deux abréviations en anglais et en français. Les

organisations des Nations unies peuvent avoir au maximum 06 langues et il faudrait donc fixer un critère par rapport aux langues, si on accepte quelque chose en ligne avec ce qui a été proposé par les États-Unis et peut-être qu'on pourrait en débattre dans l'avenir ou en faire une révision dans l'avenir. Et à ce moment là on verrait qui en serait bénéficié, mais ce que je ne comprends pas bien puisque c'est la protection elle-même, et comment pourra-t-on cette protection? Existe-t-il un droit de veto ou va-t-on bloquer sainement, y aura-t-il un débat et la décision va relever d'ICANN ou pas, j'aimerais bien savoir ce qu'implique cette protection et pour le reste je pense qu'on a fait des progrès très considérables.

CHAIR DRYDEN:

En ce qui concerne le dernier, je demanderai aux membres du GAC de donner une réponse ou sinon il faut que vous ayez ces question lorsque on fera une réunion avec le conseil d'administration, il y a quelqu'un qui a levé la main. IGO prend la parole.

DAVID ROACHE-TURNER:

Merci madame la présidente de ce qui concerne la proposition de la Suisse et les États-Unis, du point de vue de IGO, la proposition pratique de la Suisse concerne la question des langues et il serait possible de travailler sur cette base pour que les IGOs puisse qualifier pour la protection de leur nom et leurs sigles dont les langues dans lesquelles travaillent spécifiquement avec un maximum de six langues à savoir le nombre de langues gérées ou utilisées par les Nations unies. Il faut aussi

se rappeler que dans la lettre et l'avis du GAC au conseil d'administration il existe une interdiction pour que des tiers puissent enregistrer les noms des IGOs et des savants aberrations de ces IGOs est bien entendu une interdiction d'utilisation de ces noms de domaine pour que ça soit que le IGO spécifiques concerné est la seule capable d'utiliser ce nom de domaine, ces IGOs doivent pouvoir donner leur consentement pour utilisation de ce nom de domaine par des tiers qui concernent les mécanismes qui devraient être mis en place pour notifier ce type de questions, il y a un précédent qui a été débattu avec les différents pays et territoires sur les gouvernements qui doivent autoriser l'utilisation de ces noms de domaines et nous pensons que cela pourrait être adapté pour pouvoir obtenir un consentement approprié de la part des IGOs afin qu'il existe une notification de cette proposition par le biais peut-être du centre d'information et protection de marque.

CHAIR DRYDEN:

C'est très utile pour le débat, quelques commentaires ou d'autres questions des membres du GAC sur ce sujet?

...

Ils se sont présentés sur la manière de débattre pour gérer la question des langues et des noms et des sigles, la proposition est de travailler sur un maximum de six et de travailler sur le su que les organisations utilisent dans la pratique. Ensuite il y a les questions sur les mécanismes spécifiques, si une IGO peut utiliser elles-mêmes, il faudrait peut-être

nous baser directement sur les mécanismes qui sont déjà mis en œuvre. Il va falloir autoriser un tiers pour pouvoir se servir de ces sigles là.

Je vois qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donc vous demander de bien vouloir réfléchir sur ceux-ci et nous allons nous réunir avec le conseil d'administration mardi prochain, il se peut que nous ayons déjà élaborer davantage de toutes ses idées et que nous puissions aider la communauté à cet égard, il faut que nous ayons toutes ces questions et de tous ces points présentés à l'esprit pour pouvoir soulever tous ces points devant le conseil d'administration.

Ce Le prochain plan que j'avais proposé concerner l'approche où le débat en tout cas un petit peu plus approfondi sur les protections pour le IOC le comité international de la Croix-Rouge est ici je ne suis pas tout à fait fixé parce que je ne suis pas sûr de la question sur laquelle je sois experte, et je sais que par le passé les États-Unis et le Royaume-Uni avait fait un travail là-dessus. Est-ce qu'il y a quelque chose que vous voudriez faire remarquer aux collègues du GAC?

ETAS-UNIS:

Merci beaucoup madame la présidente, j'ai mis à jour pour les collègues qui sont ici présents mais qui n'ont pas pu participer aux appels et aux communications téléphoniques préparatoires du GAC et dont je ne me souviens plus quelle étais la date, mais je crois que nous avons posé la question auprès du personnel du GAC pour voir s'ils pouvaient enfin

nous donner des précisions sur la rédaction dans le contrat ou dans la révision du contrat d'enregistrement, je crois que c'était il y a un mois ou six semaines excusaient moi je me souviens plus, et si on peut voir la version avec les modifications marquées, il y avait quelques titres et tout ce qui concernait la protection de la Croix-Rouge et le comité olympique international, nous avons posé une question par ce que la rédaction semblait un peu vague, et d'après ce que je comprends la réponse qui nous a été donnée de la réponse du personnel de ICANN si ces personnes sont là dans la salle je leur demande de me corriger si je fais erreur, mais ce que j'avais cru comprendre jusqu'au moment où la GNSO aura adopté les recommandations parce que ils sont dans un processus de développement stratégique et que le conseil d'administration adoptera cela, les résolutions du conseil d'administration pour la protection des noms pour le comité olympique international et pour la Croix-Rouge continuaient à être en vigueur.

Il y avait plusieurs résolutions parmi celles qui ont été présentées et qu'il fallait continuer à tenir à présenter à l'esprit, je crois que dans la réponse du conseil d'administration au communiqué du GAC de Toronto, le conseil estime que les protections qui doivent être mises en œuvre pour toutes les TLD, et pour tout les gTLDs n'est pas un point approprié... Le conseil d'administration a reconnu cela, et en mardi qu'il y a une attente par rapport sur le groupe d'actions de PDP par rapport à la GNSO et il faut tenir compte de l'avis du GAC, à présent ce processus particulier au développement de politiques n'a pas eu de bons résultats et de rapports, donc c'est un peu prématuré pour le conseil

d'administration de prendre enfin d'agir puisqu'il n'a pas de base pour son action.

Lorsque cette recommandation du groupe de la jeune nation sur les politiques aura existé, où il sera existé le conseil d'administration doit suivre le statut de ICANN et ne devra tenir que de l'avis du GAC pour décider si il l'accepte ou pas si il adopte ou par les décisions politiques de la GNSO, les recommandations politiques de la GNSO. Cela me fait et me pousse à suggérer ce qui suit, nous devrions peut-être marqué cela est ensuite confirmés ces protections avant de délégués des nouveaux et gTLDs. Donc confirmez en moins que pour les nouveaux et gTLDs les protections seront appliquées, tout aussi bien pour la Croix-Rouge et le IOC comme pour les organisations intergouvernementales. Bien sûr cela à partir du résultat du PDP que nous ne connaissons pas pour le moment.

Le GAC doit tenir compte de cela au moment de sa réunion avec le conseil du mardi, je peux bien sûr écouter d'autres avis si vous êtes d'accord.

CHAIR DRYDEN:

Est-ce que le Royaume-Uni aurait quelque chose à ajouter à ce que les États-Unis ont dit?

ROYAUME-UNI:

Merci madame la présidente, comme les États-Unis n'ont indiqué, la rédaction du texte de l'accord de registre qui a été proposé était un peu vague. Au début on parle de la possibilité de réserver les noms du comité olympique et de la Croix-Rouge au deuxième niveau, mais en fait ce cormoran cherchait une précision claire qui fasse que ces noms seront réservés pour la première série. C'est donc l'un des points qu'il faudrait établir clairement, texte qui doit être cité, je teste est le suivant, non réservés seront exclusivement pour le deuxième niveau du TLD à l'étape initiale en ce qui nous concerne, cela n'a pas un degré de certitude absolue, nous voudrions qu'on élimine ce terme à l'initiale et nous voudrions que ces noms soient réservés pendant la première série par ce que nous devrions avoir les premiers gTLDs ce mois-ci, et cela est sur le point de se produire.

Donc l'accord du registre doit être extrêmement clair sur ce point et que ce nom-là sont protégés.

CHAIR DRYDEN:

Merci le Royaume-Uni, il semble bien que nous avons d'autres questions à poser au conseil d'administration sûre mardi prochain. Donc je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole, je crois que nous pouvons finir à l'heure 5:45 et voilà donc l'horaire qui a été programmé et dont je vous remercie et vous tous et je remercie les représentants des IGOs et des commentaires et des contributions qui ont fait rapport à la question de la protection des noms des IGOs.

LIBAN: je veux m'assurer que le résultat de cette dernière discussion et que ce Comité dit que nous devrions insister pour nous assurer que ces deux noms soient protégés, est-ce correct?

CHAIR DRYDEN: Oui c'est correct

LIBAN: Oui, merci.

CHAIR DRYDEN: Oui c'est ça, la préoccupation concerne l'utilisation du terme en principe par ce que le registre et le contrat du registre parle du fait de protéger sainement en principe, cela se rapporte à la réunion avec conseil d'administration.

Donc nous allons finir notre rencontre aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir nous réunir demain à 9:00 du matin pour notre travail et je vous souhaite un bon repas.

(Fin de la transcription)